Au Sénat, M. Édouard Roussel intervient en faveur de l'industrie textile

Paris, 27 juin. — Le Sénat s'est réuni jeudi matin pour poursuivre l'étude de l'organisation du marché des produits laitiers et résineux.

M. Cathala est au banc du Gouvernement lorsque à 9 h. 40 M. Jeanneney, qui préside, ouvre la séance.

Le lait

On examine une nouvelle rédaction de l'article 3, qui concerne la teneur en matières grasses des laits mélangés par les ramasseurs. Aux termes de l'article nouveau, les laits ne pourront plus être écrémés avant d'être vendus et les ramasseurs contrevenants se verraient interdire la vente du lait.

Après discussion le Sénat adopte le texte voté par la Chambre, que M. Cavillon reprend par voie d'amendement et qui laisse aux services départementaux et aux Chambres d'agriculture le soin de fixer, d'accord avec le ministre, un coefficient minimum de qualité dans les seuls cas où cette mesure s'avérerait opportune. Cette disposition ne vise que les laits de ramassage et non les laits individuels.

Le Sénat adopte les articles 4 et 5.

L'article 7 concerne les conditions d'hygiène auxquelles les laits doivent être soumis pour être mis en vente. M. Chéron obtient une modification qui dispense les cultivateurs de la déclaration de vente de leur lait. Seuls les commerçants resteront soumis à cette obligation et l'article est à son tour adopté.

A l'article 8, l'assemblée substitue un amendement de MM. Rolland et Serlin, interdisant purement et simplement le commerce de la crème diluée.

L'article 9, qui interdit l'addition aux beurres de produits bonificateurs, est adopté avec un amendement interdisant également l'addition de produits régénérateurs ou de parfums. Les art. 10 et 11 (garantie d'origine des beurres), sont également votés.

A l'article 12, qui tend à interdire l'importation des fromages étrangers d'une teneur en matières grasses inférieure à 40 %, M. Salmon dépose un amendement qui tend à permettre au Gouvernement d'autoriser par décret l'importation de certains fromages renommés tels que le Chester ou le Parmesan, dont la richesse en matières grasses n'atteint pas 40 %.

M. Cathala soutient cet amendement, mais malgré son insistance, l'amendement est repoussé et le Sénat s'en tient à l'interdiction d'importer des fromages d'une teneur en matières grasses inférieure à 40 %.

Les articles 13 (réglementation de la vente des fromages) et 14 (qui étend aux produits importés les obligations imposées aux produits nationaux) sont adoptés.

M. Edouard Roussel s'élève contre l'interdiction d'importer l'acide oléique indispensable aux opérations textiles

Sur l'article 15 (prohibant l'importation des graisses alimentaires végétales, margarines et similaires), MM. Salmon etÉdouard Roussel demandent qu'on laisse entrer en France les corps gras utilisés dans l'industrie textile.

M. Edouard Roussel défend cet amendement.

— Parmi les corps dont l'importation, dit-il, serait prohibée si le Sénat adoptait l'article 15 tel qu'il lui est soumis, figure notamment l'acide oléique dont l'emploi est indispensable au lavage et à l'ensimage de la laine.

L'acide oléique, qui entrait en franchise avant la guerre, a été frappé successivement d'un droit de 7.50, puis 12.67, puis 15 francs et enfin 30 francs en vertu de la loi du 6 août 1933.

D'autre part, la loi du 16 avril 1935, relative à l'assainissement du marché de la viande, a entraîné un nouveau doublement des droits frappant les corps gras et leurs dérivés. Toutefois, la Commission interministérielle, chargée de déterminer le montant des droits nouveaux, a reconnu le bien fondé des observations qu'avait formulées l'industrie textile et c'est ainsi que l'acide oléique destiné au lavage et à l'ensimage de la laine a été, dans le décret du 27 mai dernier, exonéré des relèvements prévus.

L'article 15 du projet de loi gouvernemental, tendant à l'organisation et à l'assainissement du marché du lait, était rédigé ainsi :

«Art. 15. — Est interdite l'importation en France des margarines, oléo-margarines ou graisses alimentaires préparées. »

C'est par voie d'amendement que la Chambre des députés y a introduit, sur la proposition de MM. Chaulin, Serviniere et Tasso, une disposition étendant la prohibition d'importation à l'acide oléique.

Si cette disposition était votée par le Sénat, il en résulterait que l'acide oléique destiné au lavage et à l'ensimage de la laine, exonéré de tous relèvements de droits par le décret du 27 mai dernier, serait, moins d'un mois après, frappé de prohibition d'importation.

L'industrie stéarinière ne pouvant suffire à la consommation française de l'acide oléique, la prohibition d'importation de ce produit aurait nécessairement sa répercussion sur le prix de revient des produits lainiers et notamment de la laine peignée. Toute augmentation du prix de revient des produits lainiers entraînerait une diminution des débouchés à l'exportation, et par suite, une aggravation d'un chômage déjà considérable dans nos régions textiles.

Je veux rappeler que nos centres textiles, qui étaient les plus importants du monde, sont actuellement les plus durement touchés par la crise. Nous n'en voulons prendre pour exemple que la cité industrielle de Roubaix, qui a le triste privilège de compter le plus grand nombre de chômeurs par rapport à sa population.

Or, malgré la crise qu'elle subit, l'industrie lainière, et notamment la branche du peignage, est encore fortement exportatrice. Elle fait l'impossible pour conserver le contact avec les débouchés extérieurs, et pour donner du travail à ses ouvriers.

L'amendement que nous avons déposé ne peut entraîner aucun répercussion sur les mesures tendant à l'assainissement nécessaire du marché du lait. Nous sommes convaincus, au contraire, qu'il concilie à la fois les intérêts de l'agriculture et de l'industrie, ceux des ouvriers des champs et de la ville.

Ce sont les intérêts du Nord que j'entends défendre. Notre grand département agricole et industriel, qui tient une si grande place dans l'économie nationale, n'est pas représenté dans les conseils du gouvernement, mais ses intérêts ne doivent pas être méconnus pour cela.

Monsieur le Ministre, lors de la discussion générale qui s'est instituée devant la Chambre des députés avant le vote des articles du projet de loi, votre prédécesseur, notre honorable collègue, M. Cassez, a tenu « à donner aux entreprises intéressées, l'assurance que les textes législatifs seraient mis en œuvre avec la plus large compréhension des nécessités techniques et dans le sens le plus favorable aux intérêts économiques français. »

C'est dans cet esprit, animés des mêmes sentiments, que nous vous demandons d'accepter notre amendement et que nous prions nos collègues de vouloir bien l'adopter.

Malgré l'intervention favorable du ministre, l'amendement n'est pas adopté.

Les articles 16 à 20 sont adoptés.

Deux articles modifiés sont encore adoptés. L'un d'eux tend à empêcher l'utilisation dans un but alimentaire de graisses animales à destination industrielle. L'art. 23 limite exclusivement aux produits à base de beurre entier ou de crème entière, l'autorisation de comporter une application contenant le mot beurre ou le mot crème. On repousse un amendement tendant à ce qu'une exception soit faite pour les « Petits Beurres ». Les art. 22 et 24 sont adoptés et le Sénat se renvoie à 15 heures pour continuer la discussion du projet.

On revient à la question du lait

La séance reprend à 15 h. 10.

On revient à la question du lait. Le Président met en discussion l'art. 26 qui fixe la composition d'un Comité de lait chargé de l'exécution de la loi.

Après un débat animé, l'article est réservé.

On adopte les art. 29 et 30 instituant des Comités départementaux du lait et des Comités interdépartementaux sous le contrôle du Comité central.

Puis le Sénat étudie les dispositions financières du projet.

M. Abel Gardey présente un amendement à l'art. 31 réduisant les crédits prévus pour l'exécution de la loi de 44 à 24 millions.

M. Donon, au nom de la Commission de l'Agriculture, demande au Sénat de voter la totalité des crédits demandés.

Les produits résineux

On en arrive aux articles relatifs à l'organisation du marché des produits résineux. L'ensemble est voté par 282 voix contre 7.

Après avoir suspendu pour la durée d'un an la loi de 1928 qui autorisait la majoration annuelle des loyers et après avoir voté la loi réglementant l'exercice de la médecine, le Sénat lève sa séance à 20 h.45 et s'ajourne à vendredi matin à 10 h. pour examen du projet de révision des prix des fonds de commerce du retour de la Chambre.

« Comme ils étaient » (1)

Après tant de livres sur la guerre, en voici un qui, à force de simplicité, nous rapproche peut-être, plus qu'aucun autre, de la réalité glorieuse et terrible. « Comme ils étaient » nous montre le poilu dans l'accomplissement même du sacrifice. Nous le voyons, non pas à travers la littérature, mais sur le plan même où il a vécu et souffert: Et c'est peut-être parce que nous le voyons « comme il était » qu'il nous apparaît dans ce livre plus grand encore que nous ne le pensions.

Et s'il est vraiment grand, il l'est sans le savoir. Mlle Tarride a recueilli avec un soin attentif et pieux, qui exige une grande délicatesse de cœur, de la compréhension et un réel amour du peuple, quelques anecdotes qui peignent sur le vif ces guerriers au cœur simple. Rien ici de conventionnel. Ce sont les récits de ceux qui « y étaient » faits par eux-mêmes, avec cette chaleur contenue des cœurs qui ont la pudeur de leur bravoure.

Comme on sent à travers toutes ces histoires vraies que l'auteur n'a pas assisté impassible au spectacle de tant de dévouement. C'est par besoin qu'elle a su deviner la vraie psychologique du poilu qui sait rire de ses propres misères et garde l'espoir et le patriotisme au fond de son âme, même lorsqu'il semble s'abandonner à des propos amers et pessimistes.

Si nous voulions illustrer d'exemples cette bonhomie héroïque du poilu, nous serions tenté de citer, les unes après les autres, toutes les anecdotes savoureuses dont l'ensemble compose « Comme ils étaient ». Ce sont les « Très riches heures de France », celles qui virent l'union de tous les Français devant l'envahisseur, qui donnent à cet ouvrage un caractère épique en dépit de la simplicité directe du récit.

Et si nous ajoutons que deux belles préfaces, l'une du colonel Raynal, l'héroïque défenseur du Fort de Vaux; l'autre de M. Paluel Mermont, qui a publié lui-même, à plusieurs reprises, des livres qui reflètent la gloire de cette époque tragique, nous aurons donné un faible aperçu de l'intérêt que présente « Comme ils étaient », œuvre « de bonne foi » comme eût dit Montaigne.

R. R.

(1) Un volume, 12 fr. (Nouvelle Société d'Edition).

L'exposition des Centres familiaux ménagers de Lille

Nous rappelons que l'exposition qui groupera les ouvrages confectionnés dans les Centres par les élèves se tiendra les samedi 29 et dimanche 30 juin, à Lille, salle de l'Orphéon, 20, rue de l'Orphéon.

M. le Préfet du Nord, qui a bien voulu accorder son patronage à cette exposition, a accepté d'en présider l'inauguration, qui se fera samedi 29 juin, à 16 heures.

Autour de M. le Préfet se grouperont toutes les personnalités lilloises, qui représentent l'ensemble de l'activité sociale, car le Comité des Centres a tenu à les inviter afin qu'elles se rendent compte de l'effort considérable qui a été fait depuis dix ans par les Centres en faveur de l'Enseignement familial et ménager.

L'Enseignement familial et ménager intéresse tous les milieux. En effet, s'il est considéré comme l'apprentissage de l'épargne et de la prévoyance, comme l'intelligente utilisation des ressources matérielles, il prend un aspect « économique et pratique ».

S'il est étudié dans ses répercussions sur la vie collective au foyer, sa note devient « familiale ».

Enfin, s'il se place au regard des plaies sociales et du souci de l'éducation populaire, il prend une portée de « relèvement social ».

L'effort qui se poursuit depuis dix ans a besoin d'être encouragé et aidé. Il le sera par toutes les personnes qui viendront visiter l'exposition et qui après s'emploieront à faire connaître les Centres familiaux ménagers (1) et leur utilité pratique.

Quant à l'aide que l'on peut apporter à cet effort, elle est très simple; il suffit d'en demander les modalités au directeur du « Centre familial ménager de Lille et environs », M. Pierre Gomane, 218, rue Nationale, à Lille.

(1) 72, rue du Long-Pôt; 122, rue d'Arras; 233, avenue de Dunkerque; avenue du Kemmel, à Péronchies; Château Kléner, à Loos; 30 rue l'Eglise, au Pont de Marcq.

LA MODE

(Ph. Keystone.)

TOILETTES VUES AUX COURSES D'AUTEUIL

L'orage de mercredi a causé d'importants dégâts dans le sud du département du Nord

L'orage qui a éclaté mercredi soir sur notre région a été tout particulièrement violent dans le sud du département.

A Fontaine Notre-Dame la foudre a incendié une grange remplie de récoltes, causant une vingtaine de mille francs de dégâts.

A Villers-en-Cauchies, des toitures ont été emportées par la bourrasque, ainsi d'ailleurs que de nombreux arbres.

Dans toutes les localités du Cambrésis les rues furent transformées en de véritables rivières et l'eau s'engouffra dans les caves y causant de nombreux dégâts.

Comme on le pense la tornade et la pluie diluvienne ont fait de sérieux dégâts dans les cultures et dans la région de Maubeuge — Bavai notamment — les plantations fruitières ont été ravagées. On signale aussi par ci par là des bovins qui ont été tués par la foudre.

Dans le Douaisis, la foudre a fait aussi des dégâts tant aux antennes de T.S.F. qu'aux fils électriques. On ne signale jusqu'ici aucun accident de personne.

La fête annuelle de l'Union fédérale de la 1re région des sociétés d'éducation physique se déroulera à Malo-les-Bains le dimanche 7 juillet

L'Union fédérale des Sociétés d'éducation physique et de préparation au service militaire de la 1re Région, que préside M. le professeur Debeyre et qui groupe les différentes unions et fédérations du Nord, donnera sa fête annuelle le dimanche 7 juillet, à Malo-les-Bains.

Cette manifestation, comme toutes celles organisées par l'Union fédérale, est appelée à un gros succès. Elle comprendra le matin un concours d'éducation physique et de tir par délégations et l'après-midi, une fête sportive sur la digue de Malo.

Comme les années précédentes, le ministre de la Santé publique et de l'Education physique sera représenté à Malo, le 7 juillet.

Le rapatriement des étrangers

Un troisième train est en voie de formation pour le rapatriement gratuit des étrangers originaires de l'Europe centrale, c'est-à-dire, Polonais, Yougoslaves, Tchécoslovaques, Autrichiens, Roumains et Hongrois, actuellement en chômage qui dont la carte d'identité de travailleur n'a pas été renouvelée.

Les étrangers des nationalités susvisées et habitant les communes de l'arrondissement de Lille (y compris les cantons de Roubaix et de Tourcoing) et qui désirent bénéficier du transport gratuit, sont invités à se présenter le samedi 29 juin et au plus tard le mardi 2 juillet à l'Office de placement de la main-d'œuvre, 171, boulevard de la Liberté, à Lille.

Le départ de ce troisième train est prévu pour le vendredi 5 juillet.

Les chômeurs des nationalités espagnole, italienne, suisse, allemande, grecque, peuvent également obtenir leur rapatriement gratuit.

Ils sont priés de s'adresser de suite à leurs consuls respectifs en résidence à Lille (le consul d'Allemagne réside au Havre).

Rappelons que le deuxième convoi de rapatriés quittera aujourd'hui vendredi notre région.

Deux blessés au cours d'une manifestation du Front commun, à Abbeville

La section d'Abbeville des « Croix de Feu » devait tenir jeudi une réunion dans une salle de la ville.

Les groupes d'extrême-gauche en ayant eu vent, alertèrent leurs troupes et organisèrent une contre-manifestation à la porte du bois.

Pour éviter des incidents, les « Croix de Feu » renoncèrent à leur réunion, mais les extrémistes n'en tinrent pas moins à manifester. A la porte du bois, ils entendirent plusieurs orateurs qui les exhortèrent à lutter contre les « fascites », puis se réunirent ensuite sur une place non loin de là. Les manifestants furent invités par les gendarmes à se disperser. Devant leur refus, les gendarmes chargèrent et après quelques bagarres violentes, les communistes furent finalement refoulés et dispersés.

Une femme et un jeune homme ont été blessés au cours de l'échauffourée.

Roubaix

Aujourd'hui, vendredi 28 juin :

Aujourd'hui, saint Irénée; demain, saints Pierre et Paul.

Soleil: Lever, 4 h. 51; coucher, 20 h. 56.

Lune : Dernier quartier du 23 ; nouvelle le 30.

Bulletin météorologique pour la journée du 28 (Région Nord) : Ciel alternativement nuageux à très nuageux, avec averses et orages épars; vent du Secteur Ouest, faible; le maximum de température sera en faible baisse sur celui de la veille.

Caisse d'Epargne : de 9 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 à 17 h.

Consultation de nourrissons du Comité Roubaisien de Protection de l'Enfance : de 10 à 1 h., à la Crèche de la rue Marie-Buisine; de 16 à 17 h., au local de la Goutte de Lait.

Bains municipaux : Piscine, de 9 heures à 11 h. 30 et de 15 à 20 h.; Baignoires, aux mêmes heures.

Bibliothèque de l'Ecole Nationale des Arts et Industries Textiles : de 8 à 12 h. et de 14 à 21 h.

La fête du Sacré-Cœur

C'est aujourd'hui vendredi que l'Eglise célèbre la fête du Sacré-Cœur. Pour répondre à l'invitation qui leur est faite, les catholiques roubaisiens tiendront à arborer à leurs fenêtres le drapeau national!

LES « FLOCONS DE ROUBAIX » chez tous les pâtissiers et confiseurs. 34432

LA PROTECTION DES POPULATIONS CIVILES CONTRE LE DANGER AÉRIEN

Nos lecteurs n'ont certes pas oublié l'important congrès de l'Union nationale de défense aérienne qui eut lieu en avril dernier à Paris.

Une nouvelle réunion des délégués urbains de tous les comités formés en France a siégé le mercredi 19 avril, dans la capitale.

De nombreuses villes de notre région y étaient représentées.

L'utilité de l'U.N.D.A. et des comités locaux, qui dans chaque ville sont les auxiliaires nécessaires et désignés des comités officiels, n'est plus à démontrer; aussi il est souhaitable que dans chaque ville ou centre important un comité local soit immédiatement créé. Les personnes qui désirent s'intéresser à cette importante question peuvent obtenir tous renseignements utiles en écrivant à M. César Gaydet, 98, boulevard de Paris, à Roubaix, mandaté à cet effet pour la première région par l'Union nationale de défense aérienne et de protection des populations civiles contre le danger aérien.

BLEU ANTISOLAIRE POUR VITRAGES, prêt à l'emploi, 2.50 le kil. Robert DELESPAUL, 5, rue du Maréchal-Foch, Rx, Tél. 305.68 et rue Delespaul, 202, Tél. 341.34. 34378

LE 15 JUILLET NE SERA PAS FÉRIÉ

On sait que le 14 juillet tombe cette année un dimanche. Or, plusieurs de nos lecteurs nous ont demandé si, en cette occurence, le lendemain lundi 15 juillet, ne serait pas compris comme jour férié.

Le Consortium n'a pris aucune décision à ce sujet et considère le 15 juillet comme un jour ouvrable. D'autre part, la Mairie fonctionnera toute la journée comme d'habitude, ainsi que les administrations publiques.

Seules les banques seront fermées ce jour-là, en exécution de la loi du 23 décembre 1904, sur les protêts.

LE 25me ANNIVERSAIRE DE L'UNION DES COMMERÇANTS DU CENTRE S'OUVRIRA DEMAIN SAMEDI

Demain samedi débuteront les fêtes organisées par l'Union des commerçants du Centre avec le concours de la ville de Roubaix, à l'occasion du 25e anniversaire de sa fondation.

Pour la journée de samedi, citons la course de garçons de café toujours pittoresque (défense de courir): tout engagé finissant le trajet reçoit un prix.

A 17 h., dans le hall de la Chambre de commerce, première représentation du Théâtre des Marionnettes. Faut-il insister sur l'attrait de ce théâtre sur les enfants? Le Théâtre Louis de la rue Pierre-de-Roubaix se déplaçant dans le Centre; voilà une aubaine dont tous voudront profiter et il est certain que les amusants fantoches évoluseront devant un parterre bien garni.

Enfin à 20 h. 30, sur la Grand'Place, première fête de nuit avec le concours des « Domalds », équilibristes sur fil de fer qui donneront une remarquable exhibition dont l'une avec feu d'artifice. La Philharmonique de Roubaix qui, sous la direction de M. Nys jouera les plus beaux morceaux de ses répertoires.

Rappelons qu'avec les fêtes commencera samedi matin le concours de la bonne rencontre: chaque enfant porteur d'un numéro rencontrant un autre enfant porteur du même numéro se présente avec lui à l'Hôtel du Centre, 21, Grand'Place, où leur sera remis un bon numéroté participant à un tirage de jouets.

Les numéros sont donnés par les commerçants du Centre à leurs acheteurs et tous les gagnants seront récompensés.

Pour les détails, achetez le programme des fêtes.

LA TOMBOLA DE L'UNION DES COMMERÇANTS DE LA RUE DE LANNOY

L'Union des commerçants de la rue de Lannoy obtient un franc succès avec la distribution des billets de la tombola organisée par l'Association générale des Mutilés de la guerre.

Tous les adhérents à ce groupement exposent à leur vitrine l'affiche détaillant les nombreux lots attribués à cette tombola. Rappelons que 25 automobiles,autant de salles à manger, chambres à coucher, etc..., seront distribués.

Que faut-il faire pour risquer sa chance? Tout simplement faire ses achats rue de Lannoy où, pour tout achat de 10 fr. de marchandise, les adhérents remettent gratuitement un billet de tombola. La dépense n'est pas exagérée et l'enjeu en vaut la peine.

LA GRANDE FÊTE FORAINE DU QUARTIER DU CUL-DE-FOUR

Le vaste stand de la rue Labruyère ne cesse de connaître la plus extraordinaire activité. Résolu à faire de cette fête la grande attraction roubaisienne de la saison, le Comité organisateur a mis sur pied un programme complet de numéros forains aussi variés qu'originaux. Notons pour aujourd'hui un mât de cocagne orné de superbes lots, un cabaret chantant où dans un décor champêtre chacun pourra y aller de sa petite chanson, etc...

Aux abords du cirque un véritable campement bohème présentera à la curiosité des foules l'originalité de son installation.

Pour satisfaire aux exigences des innombrables visiteurs attendus, quatre buvettes ou cabarets chantants ont été dressés cependant que clowns, montreurs d'ours, conducteurs d'ânes ou de poneys se chargeront d'amuser le monde.

Le programme définitif des deux dimanches 30 juin et 7 juillet paraîtra prochainement. Rappelons seulement l'ouverture de la foire par le concert-apéritif à 11 h. et la réouverture de 15 h. à 24 h.

LE PAIEMENT DES CHOMEURS

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 29 juin 1935, rue de l'Ermitage, 8 bis, dans l'ordre ci-dessous:

8 h. 30: 1 à 2.428; 9 h.: 2.429 à 4.788; 9 h. 15: 4.789 à 6.527; 9 h. 45: 6.528 à 8.146; 10 h. 15: 8.147 à 9.822; 10 h. 45: 9.823 à 11.624.

Après-midi. — 14 h. 30: 11.625 à 13.406 A; 14 h. 45: 13.406 B à 15.178; 15 h. 15: 15.179 à 16.567; 15 h. 45: 16.568 à 17.893 A; 16 h.: 17.893 B à 19.544; 16 h. 15: 19.545 à 20.679; 16 h. 30: 20.680 à la fin.

LES AUTEURS PROBABLES DES VOLS DANS LES CABARETS SONT MAINTENUS PAR LE PARQUET

Nous avons annoncé hier que deux individus suspectés d'être les auteurs des vols commis dans les cabarets, avaient été arrêtés par la Sûreté de Roubaix, et déférés au Parquet.

A vrai dire on ne possédait aucune preuve tangible contre eux, mais simplement un faisceau de fortes présomptions. On les avait vu boire avant chaque cambriolage dans les cabarets « visités ». On avait, en outre, vu l'un d'eux porter un volumineux paquet en Belgique, où il réside. Mais ce paquet contenait-il, nécessairement l'accordéon enlevé lors d'un cambriolage dans un cabaret, 111, rue de Flandre. Leur présence dans chacun des cabarets cambriolés n'était-elle pas due à une simple et curieuse coïncidence ?

En tout cas, depuis qu'ils se sentent surveillés, on n'a plus signalé aucun cambriolage !

Le Parquet s'est rangé à l'avis de M. Moulin, chef de la Sûreté, et a maintenu les deux suspects, Joseph Bubala, âgé de 30 ans, demeurant en garni, 48, rue de la Basse-Masure et Eugène Grard, âgé de 26 ans, demeurant également en garni, à Mouscron, 100, rue du Châlet, sous l'inculpation de vol avec effraction.

Lundi, braderie du Centre

Certains commerçants s'étant inscrits pour la braderie ont demandé des emplacements non publics sans fournir l'autorisation des riverains. Il est obligeamment rappelé à tous les marchands désirant brader lundi que tous les emplacements publics sont réservés et répartis par le Comité de braderie de la façon la plus équitable.

Les emplacements privés ne seront garantis à ceux qui les demandent que s'ils présentent une attestation écrite du possesseur du trottoir.

La braderie est strictement limitée au secteur du Centre et ne pourra déborder au-delà.

Pour le bon ordre, il est instamment demandé à tous les marchands autorisés à disposer d'un trottoir privé de s'inscrire au siège du Comité où on leur remettra leur carte.

Les cartes peuvent être retirées à l'Hôtel du Centre, 21, Grand'Place, à partir de samedi à midi.

La Gauche républicaine et sociale de Roubaix-Lannoy a tenu une réunion générale

On nous communique:

Une réunion s'est tenue au siège social. De nombreux délégués des diverses communes étaient présents.

M. De Rycke, président, les remercie et entrant immédiatement dans le vif du sujet fait part à l'assemblée de la situation dans le canton de Lannoy. Celle-ci qui se présente excellente fait voir que plus de la moitié des communes s'occupent de la constitution de leur comité et que très prochainement les délégués officiels pourront être désignés. L'assemblée donne d'ailleurs les pouvoirs les plus étendus à son président pour toutes démarches et décisions utiles. Celui-ci remercie et prévient qu'il ne fera rien de définitif sans l'assentiment de ses collègues.

La situation des quatre communes composant les cantons de Roubaix est ensuite examinée. Les nouvelles extrêmement encourageantes reçues, permettent de fixer les dates pour les élections des comités de communes et des représentants au Comité central.

Ceux-ci se réuniront le jeudi 11 juillet prochain pour l'élection du Comité définitif.

Une longue discussion s'engage sur le mode de recrutement des adhérents. Le président fait observer que puisque la déclaration du Parti est jointe à la demande d'adhésion, le signataire s'engage à en accepter les termes et que nous n'avons plus à intervenir.

Au sujet des élections législatives la « Gauche républicaine et sociale » s'en réfère à son programme et tout en étant disposée à répondre aux questions et propositions provenant des partie voisins, elle restera complètement indépendante.

Section de Roubaix. — Réunion des délégués le samedi 29, à 18 h. 30 au siège social. A l'ordre du jour: élection du comité définitif pour la ville de Roubaix.

A l'Association des anciens élèves de l'école de la rue Pierre-de-Roubaix

La fête scolaire annuelle organisée par cette association en l'honneur de l'école, de son personnel et de ses élèves, aura lieu le dimanche 30 juin, à 10 h. 30, dans la cour de l'école de garçons de la rue Pierre-de-Roubaix.

Au programme de cette fête:

Samedi 29 juin: A 16 h.: distribution de gâteaux aux élèves des écoles maternelle et de garçons de la rue Pierre-de-Roubaix.

Dimanche 30 juin, à 10 h. 30: 1.-Chœur par la Chorale scolaire, sous la direction de M. R. Bernard, instituteur; — 2. Mouvements d'éducation physique par un groupe d'élèves, sous la direction de M. Hespel, instituteur; — 3. Remise de livrets d'épargne aux lauréats du certificat d'études primaires et aux élèves les plus méritants; — 4. Tombola entre tous les élèves présents, dotée de nombreux objets classiques: trousses, boîtes de crayons, couleur, etc.; — 5. Réception des invités, du personnel enseignant et des lauréats du certificat d'études primaires.

Les amicalistes chômeurs complets présents à la fête recevront un bon de denrées, sur présentation de leurs cartes d'amicale et de chômage.

L'Amicale organise pour les 1er et 2 septembre prochain, un jeu de 421 au profit de ses œuvres scolaires et post-scolaires. Les membres de l'Association trouveront des billets au prix de 0 fr. 25, alors de la fête, ainsi que chez tous les membres du Comité de l'Amicale.

Le pèlerinage annuel de la Muse de Nadaud

Ainsi qu'elle le fait chaque année, la « Muse de Nadaud » se rendra au parc Barbieux, le dimanche 30 juin, pour honorer la mémoire de nos poètes locaux, Amédée Prouvost et Gustave Nadaud.

Au cours de ce pieux pèlerinage, des poésies seront récitées par quelques « musards ». Rendez-vous dimanche à 15 h. 30, devant le monument Amédée Prouvost.

La Saint-Louis Sports à Ostende

La Saint-Louis Sports (section sportive de l'Association des anciens élèves de St-Louis), organise pour le dimanche 30 juin, son excursion annuelle. Le but choisi étant des plus agréables, nul doute que si le temps se met de la partie, celle-ci n'obtienne le plus franc succès. Le rendez-vous est fixé à 6 h. au siège de la S.L.S., 2, rue J.-B.-Glorieux. Une messe sera célébrée dans la chapelle de l'Institution. Le retour est prévu à Roubaix pour 22 h.

Chez les anciens combattants R.A.T. de Roubaix et environs

La réunion générale et trimestrielle des anciens combattants R.A.T. de Rouxaix et environs aura lieu le dimanche 30 juin, au siège de la section, Café Victor Beaucamps, 138, rue de Lannoy, place Sainte-Elisabeth, à 10 h. 30. A l'ordre du jour: Compte rendu des démarches faites par le Comité depuis la dernière réunion; inscription de nouveaux sociétaires.

A l'Amicale-Photo

Au cours de la réunion de ce soir vendredi 28, à 20 h. 30, aura lieu une séance de projections. Prière d'apporter les photographies prises à Linselles dimanche dernier. Inscription pour l'excursion à Saint-Omer, le 7 juillet.

Au Cercle Polyglotte

Ce soir vendredi 28, à 20 h. 30, aura lieu une séance de conversation générale; thèmes choisis: 1. Fresh impressions de Brussels' Exhibition etPreparation of sur special open-air evening.

Tous les membres sont instamment priés de faire acte de présence aux réunions spéciales qui précèdent la période des vacances.

Deux cyclistes entrent en collision

Mercredi, vers 18 h., deux cyclistes sont entrés en collision à l'angle des rues de Lannoy et du boulevard Gambetta. Les cyclistes étaient MM. Félix Bernolet, âgé de 46 ans, tourneur en fer, 365, Grand'-Rue, et Achille Charlet, 36 ans, électricien, 46 bis, rue de Tournai.

Les deux cyclistes s'en tirèrent sans aucun mal, mais leurs machines furent quelque peu détériorées.

Le rat d'auto était aussi un bécanier particulièrement actif

Le 19 juin, nous avons annoncé l'arrestation d'un rat d'auto, Louis Castel, âgé de 37 ans, domicilié 17, rue des Fossés, lequel avait dévalisé une auto en stationnement rue Chansy, et appartenant à M. Charles Prouvost. Or, en opérant une perquisition dans le logement de Castel, les inspecteurs de la Sûreté retrouvèrent tout un stock de pièces détachées de bicyclettes.

Ces pièces furent confiées à un monteur de vélo qui parvint à reconstituer avec elles vingt-huit bicyclettes !

Bien entendu tous ces vélos avaient été enlevés par Castel qui, pour en écouler avec plus de facilités et moins de risques, les vendait sous formes de pièces détachées.

Comme on le voit, la prise était bonne, d'autant plus que Castel joignait à ses petits talents de bécanier ceux de rat d'auto et de dévaliseurs de clapiers.

Voilà donc nos cyclistes débarrassés d'un de leurs ennemis les plus redoutables.

COUPS. — M. André, commissaire de police du 1er arrondissement, à la suite d'une plainte formulée par Mme Marie Richard, 41 ans, tisserande, demeurant rue de l'Alma, fort Fraser, 2, a rédigé un rapport à la charge d'Eugène Arlon, 44 ans, tisserand, pour coups.

AVIS IMPORTANT AUX ÉTRANGERS. — Les étrangers titulaires d'un récépissé valable jusqu'au 30 juin 1935, sont invités à se présenter à la Mairie, Service des étrangers, guichet N° 1, munis de leurs pièces d'identité (récépissé, extrait du registre d'immatriculation, passeport, etc.). Ces étrangers ont intérêt à faire diligence.

LES ALLOCATIONS MILITAIRES. — Le contingent à incorporer en octobre 1935 comprendra les jeunes gens nés du 1er mai au 31 décembre 1914 inclus, ainsi que les ajournés des classes précédentes, reconnus aptés par le Conseil de révision en 1935.

Vous aurez la DEMARCHE SOUPLE ET AISÉE
PORTEZ DES CHAUSSURES CAOUTCHOUC à l'Aigle
Elles sont souples, de coupe confortable et ne compriment pas le pied
Le nouveau caoutchouc "VENTILEX" tout en assurant une tenue parfaite de la toile, permet l'aération complète du pied.
Réclamez-les dans toutes les bonnes maisons.

En conséquence, les familles dont le soutien sera incorporé à cette date et qui ont l'intention de réclamer à leur profit l'allocation journalière, sont invitées à déposer leur demande d'urgence à la Mairie, 2me étage, Bureau militaire.

Le nombre des allocations à attribuer étant limité à 12 % du contingent, les dossiers établis tardivement seront écartés si le pourcentage est atteint quelque intéressante que soit la situation.

D'autre part, il est rappelé aux familles des réservistes qu'elles doivent, sous peine de forclusion, déposer leur demande dans les quinze jours de la réception de la carte postale avis (carte blanche).

ECOLE DE PERFECTIONNEMENT DES OFFICIERS DE RÉSERVE D'INFANTERIE. — On nous prie de rappeler le dernier exercice qui aura lieu dimanche 30 juin à 9 h. au carrefour du Colbras. Rendez-vous à 8 h. 40 face au monument aux morts, départ à 8 h. 45. Les cartes de surclassement seront remises aux ayants droit. Tous ceux qui réunissent 12 séances et ont fait 3 travaux écrits ont donc intérêt à assister à la séance.

UNION DES MUTILÉS ET RÉFORMÉS. — Le Congrès des Fédérations des Mutilés et Anciens combattants du département du Nord aura lieu les 28, 29 et 30 juin, à Douai. La participation de MM. Rivollet et Maupoil est assurée. Par suite de ce congrès, la permanence sera fermée les 28 et 29 juin.

CHORALE SAINT-MARTIN. — Ce soir, vendredi 28, à 19 h., répétition générale pour la chorale de hommes au siège, Cercle St-Martin, 35, rue du Vieil-Abreuvoir.

GRANDE FANFARE. — Ce soir vendredi 28 à 20 h., répétition générale pour le concert de dimanche 30 Grand'Place.

FANFARE DELATTRE. — Ce soir vendredi 28 juin, à 20 h., répétition générale.

CERCLE « LES XL ». — Ce vendredi 28, à 18 h. 30 au siège, répétition générale.

GROUPE LYRIQUE DU FONTENOY. — Ce soir vendredi 28, à 19 h. 30, répétition générale de l'opérette.

TROMPETTES « LES DÉVOUÉS. — Ce vendredi 28, à 20 h., répétition générale au siège 203, rue Pierre-de-Roubaix. Communication importante.

UNION DES TRAVAILLEURS. — Ce soir vendredi 28 à 20 h., répétition des chœurs qui seront exécutés au Parc Barbieux le dimanche 7 juillet.

AMICALE BREZIN. — Dimanche 30, réunion du Comité à 11 h. à l'école, communication importante; de 10 h. 30 à 14 h., basket-ball, ping-pong, tir, jacquet et à 15 h., rendez-vous au parc de l'Hôtel de Ville de Croix pour assister à la fête des écoles publiques.

PORTO FERREIRA
1.000 BOUT. AU PRIX DE REVIENT
32 bis, rue du Général-Sarrail, Roubaix
33380

CROIX

La fête des écoles publiques

Nous avons annoncé que la fête des Ecoles publiques, pour sa première journée dimanche 30 juin, comportera, outre la foire aux plaisirs, dans le parc de l'Hôtel de Ville, un cortège qui partira à 14 h. 30 de la rue de Lille et productions par les enfants des écoles.

Voici le programme des concerts qui seront ensuite donnés :

A 17 h. 30, par la Société « Les XL » de Roubaix, avec 120 exécutants ; président: M. E. Deroubaix ; directeur : M. Vandestienne :

Ou peut-on être mieux (Grétry) ; Sérénade d'Hiver (Saint-Saëns) ; Hymne à la Nuit et Jalouse Nuit (Laurent de Rille) ; Le Chant des Matelots (Th. Radoux) ; Plaisir d'Amour (Martini) ; La Chanson des Vagues (François Riga).

A 19 h., par l'Harmonie Mutuelle, président : M. Brassart ; directeur: M. Charpentier :

Infanterie légère (Combelle) ; Manon, fantaisie (Massenet) ; La Mâconnaise, pour hautbois, soliste: M. L. Nys (Garimond) ; La Source, ballet (Leo Delibes) ; La Rouarde (Ganne).

A 20 h., par la Fanfare de trompettes « La Renaissance » de Croix, président: M. G. Caby ; directeur : M. Vanderherten.

Paris-Roubaix, pas redoublé (F. Jacquemin) ; Sainte-Cécile, ouverture (F. Jacquemin) ; Nids d'Oiseaux, mazurka pour quatre trompett